



AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, à tous les citoyens des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que, lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tenue le 9 juillet 2025, le Règlement intitulé « **Règlement numéro 267 visant à changer la date pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes** » a été adopté et est entré en vigueur le 11 juillet 2025.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion, ainsi que sur le site web de la MRC.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 11^e jour du mois de juillet de l'an deux mille vingt-cinq (2025).



MARIE-HÉLÈNE RIVEST, notaire
Directrice du greffe
et greffière-trésorière